



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 60520

Texte de la question

Mme Odette Duriez souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la suppression des TPE (travaux personnels encadrés) en classe de terminale, parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 6 janvier 2005. De nombreux enseignants de sa circonscription montrent aujourd'hui leur attachement aux TPE, qui permettent, sous des formes variées, l'acquisition de connaissances et de compétences enrichissantes (travail en équipe, mise en relation des savoirs entre disciplines...). La mise en place des TPE constitue, pour ces raisons, une réforme importante de notre système éducatif. Dès lors, face aux réactions des élèves, des enseignants et des parents d'élèves, condamnant cette suppression des TPE en classe de terminale, elle lui demande si cette décision repose sur une évaluation préalable des conséquences positives ou négatives, pour les élèves, de la mise en place des TPE.

Texte de la réponse

Pour alléger la charge de travail des élèves et des enseignants en classe terminale dans la perspective de la préparation de l'examen du baccalauréat et favoriser l'enseignement des langues vivantes, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de revoir le positionnement des travaux personnels encadrés dans les enseignements en lycée. À compter de la rentrée 2005, les TPE sont supprimés en classe terminale des séries générales (arrêté du 9 décembre 2004 paru au Journal officiel du 17 décembre 2004) ; les mêmes classes terminales bénéficieront, pour l'enseignement de la première langue vivante, de groupes dédoublés permettant une pratique plus intensive de l'oral. En revanche, ils restent une activité obligatoire en classe de première générale et seront pris en compte au baccalauréat selon des modalités qui seront précisées prochainement et qui seront de nature à répondre aux inquiétudes des élèves et des professeurs. Ainsi les travaux personnels encadrés demeurent bien un outil essentiel de la transmission des savoirs et de la formation des élèves.

Données clés

- Auteur : [Mme Odette Duriez](#)
- Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 60520
- Rubrique : Enseignement secondaire
- Ministère interrogé : éducation nationale
- Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 15 mars 2005, page 2630
- Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8364